

Décision n° 2021-1518
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 16 juillet 2021
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de la société Devopsys à
la société Idline

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Devopsys reçu le 16 juillet 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Idline reçu le 16 juillet 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 20 septembre 2021, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 20 septembre 2023, de la société Devopsys (Siren : 498 995 489) à la société Idline (Siren : 411 678 972) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	05 19 09	2016-1017	28/07/2016
Numéros polyvalents	09 87 99	2016-1017	28/07/2016
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 01 40	2016-1017	28/07/2016
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	09 00 58	2016-1017	28/07/2016

Article 2. La société Idline acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Idline et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales